



Compte-rendu

Conseil Municipal du 10 octobre 2017 à 20h00

Présence

<i>Présent</i>		<i>Procuration à</i>	
B. DELALLE, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	C. PERRIER, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>
I. PICCHI, 1ère adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	J. POUX, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>
J. LABANNE, 2ème adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	C. BOREL, conseillère	<input checked="" type="checkbox"/>
J.P. MISPREUVE, 3ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	A. HERVE, conseillère	<input type="checkbox"/>
G.CHAREYRON, 4ème adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	R. VINUESA, conseiller	<input checked="" type="checkbox"/>
P.ARCHIMBAUD, délégué	<input checked="" type="checkbox"/>		
L. GRANJON, délégué	<input type="checkbox"/>	Total :	10

Procurations : Lionel GRANJON à Jean-Patrice MISPREUVE

Absents : Annick HERVE, excusée,

Votants : 11

Ordre du Jour :

Le Maire demande au Conseil si une délibération concernant une demande de subventions pour l'association "Certains l'aiment bio" peut être ajoutée à l'ordre du jour.

Le Conseil accepte

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

I - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.....

II - Demande de subvention à La Région pour la numérotation des rues.....

III - Décision modificative n°1 budget commune.....

VII- Questions diverses.....

Secrétaire de séance : Jessica LABANNE

Démarrage à 20 h 06

I. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le CR du Conseil du 12 septembre 2017 a été transmis à chacun des membres du Conseil avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve le Compte rendu du conseil Municipal :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

II. Demande de subvention à La Région pour les panneaux signalétiques, la dénomination des rues et la numérotation des immeubles

Le Maire explique que pour les panneaux signalétiques, la dénomination des rues et la numérotation des immeubles, il convient de solliciter une subvention à La Région.

Le montant des travaux concernés par cette demande s'élève à 16.904 €HT (15.368 € + 10% d'aléas), soit 20.284.80 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire
- d'autoriser Le Maire à solliciter une subvention à La Région pour un montant de 16.904 €HT
- d'autoriser Le Maire à effectuer toutes les démarches et à accomplir toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

III. Décision modificative n°1 budget commune

Le Maire explique que des crédits supplémentaires sont nécessaires au chapitre 012 Charges de personnels.

108.548,50 € ont été prévus au chapitre 012. La cotisation du CNAS a augmenté de 200 € et la cotisation pour l'assurance du personnel a, pour sa part augmenté de 800 €.

Le Maire propose donc au conseil un virement de crédit du compte 022 (dépenses imprévues) au chapitre 012, sur le compte 6411 (rémunération titulaire) de 1.000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'approuver la décision modificative n°1,
- dit que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Le Maire à effectuer toutes les démarches et à accomplir toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

IV. Subvention à l'association "Certains l'aiment bio" pour l'organisation du Marché de Noël

La Mairie a reçu de la part de l'Association "Certains l'aiment bio" une demande de subvention pour l'organisation du Marché de Noël du 16 décembre après-midi dans la cour de la Poterie.

L'association sollicite une subvention de 400 € pour couvrir une partie des frais d'animation et de communication pour le marché de Noël en plus de celle de 300 € demandée en début d'année pour des frais de communication pour le Marché du Coin.

Il sera demandé à l'association de venir présenter les bilans des 2 marchés pour, notamment, avoir des informations quant au déroulement de ces marchés et, le cas échéant, étudier d'éventuelles autres demandes de subventions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver sans réserve l'exposé du Maire,
- d'accorder à l'association "Certains l'aiment bio" les subventions de :
 - 300 € pour le Marché du Coin.
 - 400 € pour le marché de NOël
- dire que les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Le Maire à effectuer toutes les démarches et à accomplir toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil valide la délibération :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

V. Questions diverses

1. Mme Sylvette COURSE a fait une demande de location de la salle des fêtes pour le week-end du 21 et 22 avril 2018. (Ce week-end est libre, vu avec l'église protestante). Mme Course souhaiterait bénéficier de la salle dès le mercredi soir, avec maintien du tarif du week-end, soit 200 €.

Le Conseil valide la demande :

A l'unanimité Voix pour Abstentions Voix contre

2. A réception des dernières factures d'eau, il a été constaté que la consommation de la salle des fêtes a fortement augmenté (de 100 m³). Un plombier est intervenu. Aucune fuite n'a été constatée. Il semble que cette forte consommation d'eau vienne des toilettes côté temple. La chasse d'eau se bloque et l'eau coule très fort. La chasse d'eau est en bon état. Question de l'utilité de laisser ces toilettes ouvertes au public. Dégradations régulières constatées par le service technique.

Décision d'étudier un éventuel changement de la chasse d'eau en faveur d'un dispositif qui ne se coincerait plus en position ouverte et de réaliser des contrôles périodiques + ajouter une coquille d'huître dans la réserve d'eau (pour minimiser les dépôts de calcaire).

3. Fermeture de la Mairie du 23/10 au 1/11/2017 et L'agence postale sera fermée du 24/10 au 27/10 pour raisons de congés du personnel.

Fin de séance à 21 h 20

Le Maire

Les Conseillers municipaux